

Conformément à l'article 12, alinéa 2, à l'article 13 et à l'article 18, alinéas 2 et 3 de la loi communale modifiée du 13/12/1988, les conseillers communaux sont priés de se réunir **lundi, le 14/10/2024 à 17:00 heures** dans la « **salle de réunion du conseil communal** » **au Mamer Schloss, 1, Place de l'Indépendance à Mamer** pour évacuer l'ordre du jour suivant:

1. Avis sur le plan de gestion pour l'exercice 2025 de la forêt appartenant à la commune de Mamer.
2. Urbanisme et aménagement du territoire:
 - a) adoption d'une modification ponctuelle d'un projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » dénommé « Domaine Beaulieu » concernant des fonds sis à Capellen (article 30bis de la loi modifiée du 19/07/2004) ;
 - b) modification du règlement communal concernant l'installation de pompes à chaleur, de panneaux solaires et de collecteurs thermiques.
3. Approbation:
 - a) d'une convention relative à la fourniture des repas sur roues avec l'établissement public Servior ;
 - b) d'un contrat de prestation de services régissant les modalités de développement et d'assistance à la « Maison citoyenne » ;
 - c) d'une convention avec l'a.s.b.l. Cercle Culturel Communal Mamer régissant le paiement des engagements effectués par l'association après dissolution de celle-ci.
4. Office social commun à Mamer: Avis relatif à une décision prise par le conseil d'administration de l'office social commun à Mamer.
5. Finances communales: Fixation de la participation à l'action « Epargne scolaire 2025 » à 25,00 € par élève.
6. Subsidés aux associations:
 - a) décision concernant l'allocation de subsidés annuels accordés aux associations locales pour l'année 2023 ;
 - b) subsidés extraordinaires à allouer à diverses associations à titre de participation financière pour l'année 2024 ;
 - c) 500,00 € par association organisant un atelier lors de la fête de l'inclusion sociale.
7. Fixation des nuits blanches d'office pour 2025.
8. Circulation:
 - a) règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures – Winter Moments 2024 ;
 - b) confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une validité supérieure à 72 heures – 46-52, route d'Arlon à Mamer ;
 - c) confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une validité supérieure à 72 heures – 1-3A, rue Gaaschtbiërg à Mamer.
9. Commissions consultatives:
 - a) démission d'un membre dans la Commission de la Transition énergétique, de la Protection de l'environnement et du Développement durable représentant le parti politique « LSAP » ;
 - b) nomination d'un membre dans la Commission des Sports et des Loisirs représentant le parti politique « CSV » ;
 - c) démission d'un membre dans la Commission des Sports et des Loisirs représentant le parti politique « CSV ».
10. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
11. Affaires de personnel: Création d'un poste d'employé communal (m/f/d) dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif, pour les besoins du département « Biergerzenter ».

Mamer, le 08/10/2024 (convocation et affichage).

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Nico BONTEMPS
Secrétaire communal



Luc FELLER
Président